

TRANSACTION VENTE

Transaction sur immeuble (Prix net vendeur) (*)	Honoraires Perçues
Pour une vente inférieure à 200 000 € inclus	Forfait de 10.000 € TTC
Entre 200.001 et 1.000.000 €	5 %TTC
Entre 1.000.001 et 2.000.000 €	4%TTC
Pour une vente supérieure à 2.000.001 €	3%TTC

(*) Honoraires à la charge de l'acquéreur ou du vendeur, selon les termes du mandat signé (information mentionnée dans chaque annonce). Ce pourcentage s'applique, tranches cumulées, sur le prix de vente, commission comprise.

Cas particulier : en cas de mandat délégué par une autre agence, les honoraires applicables sont ceux de l'agence détentrice du mandat délégué.

Transaction sur droit au bail et fonds de commerce	Honoraires Perçues
Cession de DAB ou fonds de commerce inférieur à 50.000 €	Forfait de 6.000 € TTC
Cession supérieure à 50.001 €	10 % HT du montant de la cession TTC

LOCATIONS (Bail LOI 89-462)

« Selon l'article 5 de la loi du 06 juillet 1989 modifié par la loi ALUR du 24 mars 2014 (...), le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations, ne peuvent excéder celui imputé au bailleur et demeure supérieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée, fixé par voie réglementaire et révisable chaque année »

Honoraires à la charge du bailleur	Honoraires Perçues
Honoraires de publicité, visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction de bail	12 € TTC/ m2 (1)
Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée	3 € TTC/ m2 (1)
Honoraires d'entremise, conseils et de négociation	½ mois du loyer hors charges (2)
Honoraires à la charge du locataire	Honoraires Perçues
Honoraires de publicité, visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction de bail	12 € TTC/ m2 (1)
Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée	3 € TTC/ m2 (1)

LOCATION BOX/ PARKING

Bailleur : 1,5 mois de loyer charges comprises | Locataire : 1,5 mois de loyer charges comprises

- (1) Prix au mètre carré de surface habitable en zone très tendue : la zone A bis soit Paris ainsi que certaines communes des départements 92, 93, 94, 95 et 78 :
(2) Offert en cas de mise en gestion locative

GESTION LOCATIVE

Gestion courante	5% TTC du montant de l'encaissement (loyers + charges locatives)
Option : Assurance loyers impayés	2,2 % TTC du montant de quittancement (inclus dans la formule Sécurité)

HONORAIRES SUR LOCATIONS COMMERCIALES Hors taxes (sans droit d'entrée)

Bail 9 ans (à la charge du locataire)	10% H.T. de la 1ère triennale de loyer
Enqagement de moins de 24 mois (à la charge du locataire)	10% H.T. de la totalité des loyers minimum 5.000 € H.T